

RESUME DES CARACTERISTIQUES DU PRODUIT

1. Dénomination du médicament vétérinaire

MYELOVAX

2. Composition qualitative et quantitative

Une dose contient :

Substance(s) active(s) :

Virus vivant atténué de l'encéphalomyélite aviaire
souche Calnek 1143

$\geq 3,0 \log_{10} \text{DIO}_{50}$ (*)

(*) Dose infectant 50 % des œufs.

Pour la liste complète des excipients, voir rubrique « Liste des excipients ».

3. Forme pharmaceutique

Lyophilisat pour suspension orale.

4.1. Espèces cibles

Poules.

4.2. Indications d'utilisation, en spécifiant les espèces cibles

Chez les poules futures reproductrices et futures pondeuses :

- immunisation active contre l'infection par le virus de l'encéphalomyélite aviaire.

4.3. Contre-indications

Ne pas vacciner les sujets de moins de 3 semaines.

4.4. Mises en garde particulières à chaque espèce cible

Aucune.

4.5. Précautions particulières d'emploi

i) Précautions particulières d'emploi chez l'animal

Ne vacciner que les animaux en bonne santé.

ii) Précautions particulières à prendre par la personne qui administre le médicament vétérinaire aux animaux

En cas d'injection accidentelle du produit à une personne, consulter immédiatement un médecin.

iii) Autres précautions

Aucune.

4.6. Effets indésirables (fréquence et gravité)

Aucun.

4.7. Utilisation en cas de gestation, de lactation ou de ponte

Ne pas vacciner dans les 4 semaines qui précèdent la ponte et durant la période de ponte.

4.8. Interactions médicamenteuses et autres formes d'interactions

Aucune information n'est disponible sur l'innocuité et l'efficacité de l'association de ce vaccin avec un autre médicament vétérinaire. Par conséquent, la décision d'utiliser ce vaccin avant ou après un autre médicament vétérinaire doit être prise au cas par cas.

4.9. Posologie et voie d'administration

Une dose par voie orale entre 10 et 14 semaines d'âge.

Administration

Reconstituer avec de l'eau potable dépourvue de toute trace d'antiseptique et/ou de désinfectant.

Pour préparer le vaccin, enfoncer l'aiguille d'une seringue préalablement remplie d'eau potable à travers le bouchon du flacon. Injecter l'eau, reprendre le vaccin reconstitué après dissolution complète à l'aide de la seringue et introduire son contenu dans le récipient contenant le volume d'eau potable nécessaire à l'administration du produit ; procéder ensuite à deux rinçages du flacon.

Pour 1000 oiseaux, reprendre le lyophilisat équivalent à 1000 doses dans 1 ml d'eau potable, puis le diluer dans un volume d'eau potable prévu pour être absorbé en une ou deux heures.

Distribuer la solution vaccinale à des oiseaux préalablement privés d'eau pendant deux heures.

4.10. Surdosage (symptômes, conduite d'urgence, antidotes), si nécessaire

Aucun effet secondaire.

4.11. Temps d'attente

Zéro jour.

5. Propriétés immunologiques

Code ATC-vet : QI01AD02.

Vaccin vivant contre l'encephalomyélite aviaire.

Le vaccin contient un virus vivant atténué de l'encéphalomyélite aviaire souche Calnek 1143. Il est destiné à stimuler une immunité active des poules futures pondeuses et futures reproductrices.

6.1. Liste des excipients

Glucides

Sorbitol

Phosphate dipotassique

Phosphate monopotassique

Eau pour préparations injectables

6.2. Incompatibilités majeures

Ne pas mélanger avec d'autres médicaments.

6.3. Durée de conservation

Durée de conservation du médicament vétérinaire tel que conditionné pour la vente : 21 mois.

Durée de conservation après reconstitution conforme aux instructions : Utiliser immédiatement.

6.4. Précautions particulières de conservation

Conserver et transporter à une température comprise entre +2°C et +8°C, à l'abri de la lumière.

6.5. Nature et composition du conditionnement primaire

Flacon verre

6.6. Précautions particulières à prendre lors de l'élimination de médicaments vétérinaires non utilisés ou de déchets dérivés de l'utilisation de ces médicaments

Les conditionnements vides et tout reliquat de produit doivent être éliminés suivant les pratiques en vigueur régies par la réglementation sur les déchets.

7. Titulaire de l'autorisation de mise sur le marché

BOEHRINGER INGELHEIM ANIMAL HEALTH FRANCE
29 AVENUE TONY GARNIER
69007 LYON
FRANCE

8. Numéro(s) d'autorisation de mise sur le marché

FR/V/8642288 0/1988

Flacon de 1 000 doses
Boîte de 10 flacons de 1 000 doses
Flacon de 2 000 doses
Boîte de 10 flacons de 2 000 doses

Toutes les présentations peuvent ne pas être commercialisées.

9. Date de première autorisation/renouvellement de l'autorisation

19/01/1988 - 25/09/2012

10. Date de mise à jour du texte

27/04/2020